

Mémoire de Maggie de Vries
2303 South Shore Cr.
Vancouver (Colombie-Britannique) V5P 4N1
Téléphone : 604-266-9022
Cellulaire : 604-809-1922
maggiedevries@shaw.ca
www.maggiedevries.com

Objet

J'écris la présente pour demander une invitation de comparaître devant le Comité sénatorial lorsqu'il entendra des témoins dans le cadre du projet de loi C-36 au début septembre. En juillet, j'ai demandé l'autorisation de m'adresser au Comité de la justice, mais je n'ai pas été invitée. Mon découragement s'est approfondi lorsque j'ai appris qu'aucun membre de la famille d'un travailleur du sexe n'avait été invité pour dénoncer le projet de loi.

Je suis écrivaine, principalement de livres pour enfants, chargée de cours en création littéraire à l'UBC. Ma sœur a disparu dans l'est du centre-ville en 1998. Je crois que les lois en vigueur à l'époque permettaient aux prédateurs de faire du mal aux travailleurs du sexe et de les tuer sans attirer d'attention sur eux, et que les nouvelles lois ne feront qu'empirer les choses.

Introduction

Ma sœur, Sarah de Vries, est l'une des femmes disparues de Vancouver. En 2002, Robert Pickton a été accusé de l'avoir assassinée. J'ai écrit un livre sur ma recherche pour retrouver Sarah et sur ce que j'ai appris en chemin, en incorporant ses écrits. J'ai passé cinq ans (de 2002 à 2007) au sein du conseil de la PACE Society et j'ai noué des liens durables avec des gens de son milieu. Cette période a été douloureuse, puisque j'ai eu de la difficulté à composer avec la mort de Sarah et avec la façon dont elle vivait.

Depuis, j'ai parlé d'elle et de ce que j'ai appris dans l'ensemble de la Colombie-Britannique, en Saskatchewan, en Ontario, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. J'ai fait des allocutions et animé des ateliers d'écriture dans des écoles secondaires, des centres de détention, des quartiers défavorisés, des prisons, des clubs universitaires féminins, des classes universitaires et des collectivités des Premières Nations, entre autres. De plus, en 2005, j'ai parlé devant le sous-comité parlementaire sur la réforme du droit parlementaire.

Selon moi, il est clair que la criminalisation du travail du sexe, de quelque façon que ce soit, représente un danger pour les travailleurs du sexe et nous diminue tous en renforçant nos préjugés. L'an dernier, l'invalidation des lois m'a réjouie, mais je suis consternée de découvrir les lois qui se dessinent pour les remplacer. Ces nouvelles lois compliqueront la vie des travailleurs du sexe, entraîneront davantage de violence à leur égard, et il sera plus difficile pour ceux qui le souhaitent de sortir de ce milieu.

J'ai joint à mon mémoire deux documents que j'ai écrits; le premier il y a quelques années, et le second au cours des derniers mois. J'ai adapté les extraits de mon

livre (partie 1) pour mieux répondre aux circonstances actuelles.

Partie 1 :

Adaptation de mon livre *Missing Sarah* (Penguin, 2^e édition, 2008).

À la fin des années 1980, une grande partie du commerce du sexe s'est vu déplacer dans l'est de Vancouver, un secteur où les travailleurs du sexe œuvraient déjà depuis des décennies, mais qui était destiné à changer de façon radicale en raison de la concentration de plus en plus grande à cet endroit de la consommation de drogue et du travail du sexe dans la rue. En 1987, Sarah passait la majeure partie de son temps dans l'est du centre-ville, enfreignant ainsi une de ses plus importantes règles personnelles : ne jamais travailler sur la rue Hastings.

À l'heure actuelle, un débat fait rage quant à ce qu'il faut faire au sujet de l'est du centre-ville, au sujet de la pauvreté, de l'itinérance, de la toxicomanie, des surdoses, de la violence, des disparitions et des décès ... En suivant le débat, je me demande toujours quels sont les changements, parmi ceux proposés ou apportés, qui auraient signifié quelque chose pour Sarah si elle était toujours parmi nous. Sarah avait besoin d'un endroit sécuritaire où habiter. Elle avait besoin d'options. Elle avait besoin de respect. Elle avait également besoin de poursuivre son travail de la manière la plus sécuritaire possible jusqu'à ce qu'elle soit prête et en mesure de faire d'autres choix. Tout projet de revitalisation qui aurait poussé Sarah à s'exiler dans les quartiers pauvres et sombres de la ville l'aurait exposée à un plus grand danger. Tout changement l'ayant forcé à quitter sa maison pour que des locataires mieux nantis et plus respectables s'y installent l'aurait exposé à un plus grand danger.

Lorsque des groupes communautaires de l'est du centre-ville se rassemblent pour discuter et apporter des changements, ils doivent faire participer les groupes qui représentent les travailleurs du sexe, comme la PACE Society, et ils doivent faire participer les travailleurs du sexe. Lorsque des politiciens et d'autres personnes travaillent à apporter des modifications aux lois fédérales sur la prostitution et à décider quels changements feraient une différence et quels groupes devraient toucher du financement dans les sphères provinciales et municipales, ils doivent inviter les travailleurs du sexe dans leur processus et leur donner un rôle actif. Les travailleurs du sexe sont là. Ils ont une opinion. Ils savent aussi bien s'exprimer que nous et sont tout aussi intelligents et ils connaissent leurs besoins.

Sarah a écrit plusieurs fois dans ses journaux intimes au sujet des actes sexuels avec ses clients, et ce, toujours d'un point de vue négatif. Le passage suivant ne reflète peut-être pas son état d'esprit général, mais Sarah décrit à quel point elle se sentait mal et elle laisse entendre que les hommes avec qui elle était ne s'en souciaient pas.

Mai 1997

Parfois, lorsque je commence à me déshabiller, je sens une boule se former dans ma gorge. J'éprouve une sensation de brûlure quand j'essaie de la avaler. Je jure que l'homme avec qui je me trouve peut la voir clairement. Je ressens une douleur à la gorge.

Il doit m'entendre essayer d'avaler. J'ai la bouche et la gorge tellement sèches. J'essaie toujours d'éviter de croiser le regard du client. Cela facilite les choses pour moi.

Couchée sur le dos, j'ai l'impression que les mamelons du client sont des yeux et que son ventre qui pend est un nez. Son nombril forme une bouche. Parfois, ces visages sont poilus, chauves, ridés, lisses, gras, minces, foncés, blancs, chauds, froids, secs, moites.
(33)

À de multiples reprises, j'ai entendu des femmes raconter comment elles consommaient de la drogue pour tolérer la douleur et l'humiliation qu'elles ressentaient lorsqu'elles se prostituaient. D'un autre côté, je sais que de nombreuses travailleuses du sexe ne consomment pas de drogue. J'ai rencontré certaines de ces femmes lorsque je suis allée explorer le milieu. Je sais également que la drogue n'est pas tellement présente dans le milieu des services d'escorte et des salons de massage. Je trouve utile de faire la distinction entre le travail du sexe et la prostitution de survie. La prostitution de survie correspond à une situation dans laquelle les choix sont limités, où les filles et les femmes ont des relations sexuelles en échange d'argent parce que cette option semble être leur unique façon de survivre, de se payer un logement, d'avoir de quoi manger, de s'occuper de leurs enfants ou d'acheter de la drogue.

Je crois qu'il est également important de préciser la différence entre la prostitution de survie et l'esclavage ou le trafic sexuel. De nos jours, nous entendons beaucoup parler du trafic des femmes à des fins de prostitution, mais nous ne devons pas confondre le trafic avec l'expérience des femmes et des hommes qui se trouvent dans la rue en ce moment même. Aucune des femmes que j'ai rencontrées ou que j'ai interviewées n'était retenue contre son gré. Et aucun des intervenants de première ligne avec qui j'ai communiqué ne m'a parlé de filles ou de femmes victimes de la traite de personne. Les femmes se trouvant dans la rue en ce moment font du mieux qu'elles peuvent devant une situation difficile; des circonstances de leur vie ont peut-être limité leurs options. Mais elles n'ont pas besoin d'être sauvées de la même façon que l'on sauverait une personne qui est détenue en captivité.

Elles ont besoin de disposer d'un plus grand nombre de choix, d'être en lien direct avec le monde, d'avoir accès à un plus grand nombre de services et à une meilleure éducation et de se sentir en sécurité. Lorsque nous mélangeons une chose avec une autre, comme le fait d'affirmer que la prostitution est de l'esclavage sexuel, ou que nous confondons le travail du sexe avec la traite de personnes, nous limitons notre capacité à faire des distinctions, à comprendre les permutations réelles de la vie des gens. Et nous nions leur pouvoir.

Ma sœur pratiquait la prostitution de survie. Ses options étaient limitées tant qu'elle ne voyait pas de façons de s'en sortir. Elle était prisonnière de sa dépendance. Mais elle avait de la dignité. En ce qui concerne sa vie privée, elle prenait des décisions chaque jour. Bien qu'il me soit difficile d'écrire ces mots, je considère qu'elle avait le droit d'offrir des services sexuels, peu importe si elle s'y plaisait ou non. La seule façon de sortir de ce milieu pour elle aurait été de le faire librement. Je ne crois pas que nous aurions pu l'aider d'une autre façon qu'en lui offrant une liberté accrue.

Je suis frappée par l'encrage dans de vieilles idées féministes radicales de l'argument selon lequel toute forme de travail du sexe est de l'esclavage sexuel; qu'il est

impossible qu'une femme consente véritablement à vendre des services sexuels parce que l'achat de services sexuels est un acte d'exploitation en soi. Pourtant, les lois décrites dans le projet de loi C-36 ressortent de cette notion, en établissant que les travailleurs du sexe doivent être protégés d'eux-mêmes. Le projet de loi semble également supposer que tous les clients sont des hommes et que tous les travailleurs du sexe sont des femmes, ce qui est loin d'être le cas.

Je me souviens d'avoir étudié le féminisme radical à l'université et d'avoir exploré les idéaux féministes lorsque je participais à l'Union des femmes à l'Université McGill au milieu des années 1980. J'adhérais grandement aux principes féministes avant cette époque et j'y adhère encore aujourd'hui, je l'espère, mais le féminisme radical est une tout autre branche. Le concept va au-delà des notions d'égalité. Parmi les idées appartenant à cette branche, celle selon laquelle toute forme de pénétration sexuelle est un viol m'était difficile à accepter. Encore une fois, un lien est fait entre deux actes différents.

L'idée selon laquelle la pénétration est un viol élimine la possibilité d'égalité pour les femmes dans une relation hétérosexuelle, ce qui suggère que les femmes ne peuvent pas participer avec les hommes dans la société sans être dominées, utilisées et soumises à l'esclavage. Une telle notion est condescendante à l'extrême.

Les hommes (ou les femmes) qui incitent les femmes (ou les hommes) à vendre des services sexuels rapprochent le travail du sexe de l'esclavage, mais les différences demeurent importantes. Les relations entre les personnes qui vivent des produits de la prostitution et les gens qui les appuient sont extrêmement complexes. Même les relations entre les proxénètes et ceux qui travaillent pour eux sont compliquées, à mon avis, et variées. Et un très grand nombre de travailleurs du sexe ne travaillent pas pour des proxénètes.

Un jour, j'ai vu un homme et une femme à l'émission d'Oprah qui n'étaient pas heureux dans leur relation parce que le mari ne voulait pas donner d'argent à sa femme à moins qu'elle ait une relation sexuelle avec lui. Elle devait gagner son argent au tarif de vingt dollars l'acte sexuel. Elle trouvait cette situation dégradante. Il trouvait que le système fonctionnait bien puisqu'ils obtenaient chacun ce qu'ils voulaient. Il obtenait des relations sexuelles et elle obtenait de l'argent. Les propos de cet homme me répugnaient et j'étais contente de voir qu'on le remettait à sa place. D'un autre côté, personne n'a suggéré que l'un ou l'autre soit arrêté.

En rendant illégale la communication aux fins de la prostitution, nous avons criminalisé la façon dont les personnes qui travaillent dans le commerce de la prostitution de survie gagnent leur vie. Puisqu'elles allaient à l'encontre du système dans lequel elles vivaient, elles étaient vulnérables. Les hommes pouvaient leur faire mal et s'en tirer à bon compte. Et c'est ce qu'ils faisaient chaque jour.

Dorénavant, les nouvelles lois condamnent les hommes qui achètent des services sexuels et rendent illégale dans certains endroits la communication entre les deux parties à ces fins. Le fait de déplacer le travail du sexe à l'abri des regards entraînera les mêmes conséquences : le travail du sexe demeurera une activité clandestine, ce qui empêchera les travailleurs du sexe de travailler de façon stable et sécuritaire, tout en augmentant les risques pour les clients qui souhaiteraient intervenir dans le cas où ils seraient témoins de violence, de coercition ou d'exploitation. La société ne veut pas reconnaître les travailleurs du sexe en tant que membres légitimes de la population active. Pour cette

raison, ils ne sont pas protégés par les structures qui protègent les autres.

Partie II

Mes réponses aux questions du gouvernement au cours du récent processus de consultation.

1. À votre avis, l'**achat** de services sexuels auprès d'un adulte devrait-il constituer une infraction criminelle? Devrait-il y avoir des exceptions? Veuillez expliquer votre réponse.

Non, je ne pense pas que l'achat de services sexuels auprès d'un adulte devrait constituer une infraction criminelle. Ma sœur était une travailleuse du sexe. Elle a été assassinée par Robert Pickton en 1998 et elle a écrit au sujet du malheur qu'elle éprouvait lorsqu'elle vendait des services sexuels. Malgré tout, après toutes les recherches que j'ai effectuées et après avoir écrit un livre sur sa vie et sur mon expérience (*Missing Sarah: a Memoir of Loss*), je crois fortement que la criminalisation des aspects liés à l'échange d'argent contre des services sexuels entre des adultes consentants n'est pas la bonne solution.

D'abord, je crois que cette criminalisation va à l'encontre de nos droits en tant que citoyens canadiens. Ensuite, la criminalisation de l'achat de services sexuels crée des dangers puisque cela oblige les travailleurs du sexe à prendre des risques. Par exemple, ils doivent négocier avec les clients dans des endroits où la police ne les verra pas.

2. À votre avis, la **vente** de services sexuels par un adulte devrait-elle constituer une infraction sexuelle? Devrait-il y avoir des exceptions? Veuillez expliquer votre réponse.

Non, je ne pense pas que la vente de services sexuels par un adulte devrait constituer une infraction criminelle. Les adultes devraient être libres de vendre des services sexuels pour les mêmes raisons que les adultes devraient être libres de les acheter. La criminalisation de l'échange de services sexuels entraîne du danger, favorise le crime organisé et nuit à la capacité des travailleurs du sexe de subvenir à leurs besoins, d'accéder aux services en place pour le reste de la population et de jouer un rôle actif dans la société.

3. Si vous êtes en faveur de la vente ou de l'achat de services sexuels, devrait-il y a avoir des restrictions en ce qui concerne l'endroit et la façon dont l'activité peut être menée? Veuillez expliquer votre réponse.

Aucune loi criminelle ne devrait viser les travailleurs du sexe ou leurs clients. Les lois déjà en place qui interdisent entre autres la violence et la coercition devraient être utilisées pour protéger les travailleurs du sexe de la même façon qu'elles protègent les autres citoyens. Les travailleurs du sexe eux-mêmes devraient être consultés pour l'élaboration de lois non criminelles au sujet des conditions de travail et des règlements municipaux.

4. Croyez-vous que le fait de bénéficier financièrement de la prostitution d'un adulte devrait constituer une infraction criminelle? Devrait-il y avoir des exceptions? Veuillez expliquer votre réponse.

Non. Je ne crois pas que le fait de bénéficier financièrement de la prostitution d'un adulte devrait constituer une infraction criminelle. Les travailleurs du sexe devraient être libres d'utiliser leur argent comme ils le souhaitent tout comme les autres citoyens, y compris pour louer un emplacement et pour embaucher des gens occupant diverses fonctions. Une telle loi met en danger les travailleurs du sexe puisqu'elle interdit à d'autres personnes d'obtenir de l'argent de leur part pour leur venir en aide et les empêche de se regrouper afin de se donner un soutien mutuel. Une telle loi favorise également le crime organisé puisque les criminels deviennent les seules personnes que les travailleurs du sexe peuvent embaucher pour les protéger ou d'autres raisons.

5. Souhaitez-vous apporter d'autres commentaires pour étayer la réponse du gouvernement à la décision rendue dans l'affaire *Bedford*?

J'appuie entièrement la décision *Bedford*, et j'aimerais voir le gouvernement faire de même. J'aimerais que le Canada décriminalise complètement le travail du sexe et qu'il collabore avec les travailleurs du sexe pour déterminer un ensemble de pratiques exemplaires permettant d'aller de l'avant. Je considère que le modèle de la Nouvelle-Zélande devrait être examiné soigneusement. Ma sœur est disparue en 1998. Depuis sa mort, j'ai passé beaucoup de temps à étudier le sujet et à discuter avec des intervenants de première ligne, d'anciens travailleurs du sexe et des personnes qui travaillent dans le commerce du sexe à l'heure actuelle. J'étais heureuse de voir l'annulation des trois dispositions par la Cour suprême du Canada. Je crois que les Canadiens commencent à voir les choses différemment, et qu'ils sont prêts pour du nouveau. J'espère que le gouvernement ne réduira pas à néant le bon travail réalisé à ce jour.

6. Écrivez-vous au nom d'une organisation? Dans l'affirmative, veuillez nommer l'organisation ainsi que votre titre ou fonction.

Je n'écris pas au nom d'une organisation. Je suis la sœur d'une travailleuse du sexe qui a été assassinée. En avril 2005, j'ai pris la parole devant le sous-comité fédéral sur l'examen des lois au Parlement, et j'ai offert un exemplaire du livre que j'ai écrit sur ma sœur à chaque membre du comité. J'ai l'impression que ces changements se sont fait attendre pendant longtemps. La recherche est terminée. Allons de l'avant pour faire du Canada un endroit sécuritaire pour les travailleurs du sexe afin que les prédateurs comme Robert Pickton ne pensent pas qu'il soit aussi simple de blesser ou de tuer nos citoyens.